

Distribution des postes, indemnités : le conseil s'installe

Le Républicain Lorrain - 08 avr. 2026 à 18:47 - Temps de lecture : 2 min



La vente de l'Ehpad les Glycines a rapporté 1 930 000 € à la commune qui conserve néanmoins trois sièges au sein du conseil d'administration. Photo Alain Jost

Malgré les 43 points à l'ordre du jour, le dernier conseil municipal a été réglé en une heure. L'absence totale d'opposition permet, il est vrai, de traiter rapidement tous les points. Les sept adjoints ont accepté leurs commissions : Patrick Fraschini aura en charge les travaux et à la sécurité ; Jennifer Roser la culture et la communication, Marc Schivre les affaires sociales et le handicap, Isabelle Noirot le cadre de vie et la santé ; Vincent Ehrhardt l'urbanisme et les marchés publics ; Mathilde Bonan le scolaire et le périscolaire ; Laurent Lebacq les sports. La liste proposée par le maire pour siéger au CCAS a été forcément acceptée. Pierre Tacconi a néanmoins fait appel à volontaires pour désigner les représentants de la municipalité dans les 21 structures, telle que Théras Santé (Ehpad), l'Office des sports ou Temo où elle dispose d'au moins un siège. Pas de vote pour le montant de l'indemnité mensuelle du maire : celle-ci correspond au montant prévu au Code général des collectivités territoriales, soit 58,3 % de l'indice brut 1027 soit 2 396,44 €. Par contre le montant des indemnités des adjoints a été fixé à 21 % de cet indice, soit 863 €.

Les élus ont également autorisé le maire à créer un poste de conseiller municipal délégué pour lui rattacher certaines compétences qui n'ont pas pu être confiées aux adjoints. Une indemnité correspondant à 9 % du même indice, soit environ 370 € lui sera versée.

Pour conclure, le compte à terme de 1 930 000 € où sont placés les fonds provenant de la vente de l'Ehpad a été renouvelé.